

cordance avec les lois les plus récentes
au 1^{er} août 1927

LAIRE GÉNÉRAL

DES

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

ADOPTÉ

PAR LA COMMISSION DE L'ÉTAT CIVIL

instituée au Ministère de la Justice

(ARRÊTÉS EN DATE DES 17 JUILLET ET 25 NOVEMBRE 1911,
2 DÉCEMBRE 1918, 24 JANVIER ET 22 FÉVRIER 1919, 14 NOVEMBRE 1923,
26 FÉVRIER 1926, 8 FÉVRIER 1927)

Édition 1927

Chapitres.	Pages.
I ^{er} . — DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ACTES. . .	3
II. — DÉSIGNATION DE L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL. . .	7
III. — ACTES DE NAISSANCE	9
IV. — RECONNAISSANCE D'ENFANTS NATURELS	13
V. — ACTES DE DÉCÈS	17
VI. — ACTES DE PUBLICATION DE MARIAGE	22
VII. — ACTES DE MARIAGE	24
VIII. — TRANSCRIPTIONS	40
IX. — MENTIONS EN MARGE.	46
X. — CLÔTURE DES REGISTRES	53
XI. — COPIES DES ACTES	55

PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE CENTRALE

(Ancienne Maison Jousset)

8, rue de Furstenberg, PARIS (VI^e)

1927

9^e tirage.

PRIX : 1 fr. 75